



Pénurie d'énergie : optimiser la consommation pour réduire les risques

Grâce à des conventions d'objectifs conclues avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), les entreprises suisses œuvrent depuis plus de vingt ans – avec succès – à améliorer sans cesse leur efficacité énergétique. Ce faisant, elles contribuent aussi activement à réduire les risques en cas de pénurie. Pour de nombreuses entreprises, l'ampleur des défis actuels est toutefois considérable. Il serait souhaitable que la gestion des conventions d'objectifs en situation extraordinaire soit régie par des règles claires.

Depuis plus de deux décennies, l'AEnEC agit comme partenaire de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et des cantons. À ce titre, elle conseille plus de 4200 entreprises en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂. Concrètement, la bonne centaine de conseillers de l'AEnEC cherche dans les entreprises des moyens d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de CO₂, tout en améliorant leur fonctionnement. Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ et d'efficacité énergétique résultent de la somme de ces mesures. Ils sont fixés dans une convention d'objectifs et audités par la Confédération. L'horizon de planification s'étend toujours à dix ans. Un contrôle de suivi annuel permet de vérifier les progrès et de mettre à jour les conventions.

Économies équivalentes à la consommation d'énergie de la ville de Bâle

Jusqu'à fin 2021, 4256 entreprises du commerce, de l'industrie et des services ont signé 2451 conventions d'objectifs et poursuivent leurs objectifs de protection du climat et d'efficacité énergétique en faisant appel aux services et aux outils de l'AEnEC. Cela couvre à peu près la moitié des émissions de CO₂ des entreprises industrielles et sociétés de services suisses. Actuellement, les entreprises participantes augmentent leur efficacité énergétique d'environ 1,4 % en moyenne par an. En 2021, les différentes mesures mises en œuvre depuis 2013 ont ainsi permis de réduire la consommation d'électricité et de chaleur de près de 4 166 918 mégawattheures, soit un peu plus de la consommation annuelle du canton de Bâle-Ville.

De nombreuses améliorations possibles sans coûts supplémentaires

Aujourd'hui, les entreprises sont préoccupées par la menace de pénuries exceptionnelles d'électricité et de gaz naturel. Les défis diffèrent de l'une à l'autre et chacune doit se préparer à un éventuel contingentement de l'électricité et du gaz naturel. Dans ce contexte, il existe de nombreuses mesures d'optimisation, comme le réglage économique du chauffage, de la ventilation ou de l'éclairage, qui peuvent être mises en œuvre rapidement et sans investissements. L'AEnEC recommande à toutes les entreprises d'exploiter rapidement les potentiels en la matière et d'instaurer une organisation établissant clairement les responsabilités dans l'entreprise en cas de pénurie. Ses conseillers restent à disposition pour des entretiens de soutien. Cependant, les milieux politiques sont aussi appelés à agir. Pour gérer les conventions d'objectifs de réduction de CO₂ dans une éventuelle situation extraordinaire, il serait important que les entreprises puissent se fier à des règles claires – en particulier la possibilité de passer sans sanctions du gaz naturel au mazout, ce qui entraîne un surcroît d'émissions.